

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Associations - Année 2027

A quoi sert ce dossier ?

La commune de Valdallière peut attribuer des subventions aux associations qui contribuent, par leurs activités, à l'intérêt général et à la vie locale, notamment dans les domaines social, culturel, sportif, éducatif ou loisirs.

Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un dossier complet permettant à la commune d'apprécier l'activité de l'association, son fonctionnement, ses besoins financiers et ses projets.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ☐ Le présent dossier dûment complété et signé
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) à jour, établi au nom de l'association
- ☐ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- ☐ Tout document utile à l'instruction de la demande : programme, flyer, devis, facture, etc.

1) Identification de l'association

Nom de l'association :
 N° RNA : N° SIRET : Date de création :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Commune :
 Commune déléguée :
 Courriel :
 Site internet / réseaux sociaux :

2) Organisation et fonctionnement

Représentant légal (*personne désignée par les statuts*) :

Nom : Prénom :
 Fonction : Téléphone :
 Courriel :
 Adresse :
 Code postal : Commune :

Composition du bureau

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Président(e)		
Vice-président(e)		
Trésorier(ère)		
Secrétaire		

Personne chargée du suivi du dossier (*A compléter si différente du représentant légal*) :

Nom : Prénom :
 Fonction : Téléphone :
 Courriel :

3) Objet et activités de l'association

Objet de l'association :

Principales activités réalisées :

Public(s) concerné(s) :

Territoire d'intervention :

Principaux lieux d'activité à Valdallière :

-
-
-
-
-

Agréments, habilitations ou reconnaissances

☐ Aucun ☐ Agrément / habilitation / reconnaissance :

1) Nature :

Autorité ayant délivré l'agrément ou la reconnaissance :

Date :

2) Nature :

Autorité ayant délivré l'agrément ou la reconnaissance :

Date :

Union, réseau ou fédération auquel l'association est affiliée, le cas échéant :

.....

4) Adhérents, licenciés et cotisations (Année 2026 ou saison 2025/2026)

Nombre d'adhérents :

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Résidant à Valdallière			
Résidant hors Valdallière			
Total			

Cotisation annuelle

L'association demande-t-elle une cotisation ? oui ☐ non ☐

Si oui :

Tarif annuel – habitant de Valdallière : €

Tarif annuel – habitant hors Valdallière : €

Autres tarifs éventuels :

.....

.....

.....

Licence fédérale

L'activité nécessite-t-elle une licence fédérale ? oui ☐ non ☐

Montant annuel de la licence : €

5) Moyens humains

Catégorie	Nombre	Equivalent temps plein (ETP)	Coût annuel estimé
Salariés			
Intervenants rémunérés			
Bénévoles			
Autres			

6) Bilan financier de l'année 2026

Le bilan financier doit correspondre au dernier exercice clos de l'association.

Exercice concerné : du au

**Lorsque l'association dispose de comptes approuvés, ceux-ci sont à joindre au dossier.
À défaut, compléter le tableau ci-après.**

Explications en vue du remplissage du tableau :

Il y a lieu d'inscrire dans le tableau :

DEPENSES : ce que vous avez payé à la clôture de votre exercice annuel.

RECETTES : ce que vous avez reçu à la clôture de votre exercice annuel.

Simplifier les dépenses et recettes par manifestation.

Exemple : vous avez organisé un loto :

Dépenses :

Achat des lots/ intervention d'un animateur/ boissons/ nourritures/ location de matériel, location de la salle... INSCRIRE LA SOMME TOTALE / Manifestation 1 : LOTO DU...

Recettes :

Participation financière des joueurs/ vente des boissons/ vente de crêpes, gâteaux, sandwich ... INSCRIRE LA RECETTE TOTALE/ Manifestation 1 : LOTO DU...

A chaque évènement, répertorier toutes les dépenses et toutes les recettes et l'inscrire dans le tableau.

BILAN DE L'ANNÉE 2026

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
ACHATS		PARTICIPATIONS	
Achats matières et fournitures		Cotisations / adhésions	
Achat matériel		Licences	
Frais fédération		Participations aux activités	
MANIFESTATIONS/ÉVÈNEMENTS		MANIFESTATIONS/ÉVÈNEMENTS	
Manifestation 1 :		Manifestation 1 :	
Manifestation 2 :		Manifestation 2 :	
Manifestation 3 :		Manifestation 3 :	
Manifestation 4 :		Manifestation 4 :	
Manifestation 5 :		Manifestation 5 :	
Manifestation 6 :		Manifestation 6 :	
SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS	
Entretien / réparation		Etat	
Assurance		Conseil Régional	
Locations		Conseil Départemental	
Prestations de services		Intercom de la Vire au Noireau	
		Commune de Valdallière	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Autres :	
Déplacements / missions			
Téléphone / Internet / Affranchissement		AUTRES PRODUITS	
Services bancaires		Dons, mécénats	
Publicités, publication		Sponsoring / partenariats	
IMPOTS ET TAXES			
SACEM			
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires		TRÉSORERIE	
Charges sociales			
AFFILIATION ET FRAIS FÉDÉRAUX			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent / déficit)			
<i>Formule : Résultat = Total des recettes – Total des dépenses</i>			

Trésorerie de l'association à la clôture de l'exercice :

Situation au

Solde du compte courant :	€
Solde du compte sur livret :	€
Autres comptes / placements :	€

Observations :

.....

.....

7) Projets pour l'année à venir

Quels sont vos projets de manifestations et évènements :

1)Intitulé :

Description :

.....

.....

Bénéficiaire :

Date : Lieu :

2)Intitulé :

Description :

.....

.....

Bénéficiaire :

Date : Lieu :

3)Intitulé :

Description :

.....

.....

Bénéficiaire :

Date : Lieu :

4)Intitulé :

Description :

.....

.....

Bénéficiaire :

Date : Lieu :

5)Intitulé :

Description :

.....

.....

Bénéficiaire :

Date : Lieu :

8) Budget prévisionnel de l'association pour l'année 2027

Le budget prévisionnel est construit pour l'avenir, c'est ce qui le distingue du compte de résultat qui lui, rend compte de ce qui a été réalisé.

Un budget prévisionnel a vocation à servir d'outil décisionnel, c'est pourquoi il doit être basé sur des projections au plus près de la réalité des coûts et des recettes.

Dans la mesure où il s'agit de prévision, ce budget pourra être amené à évoluer.

RAPPEL : Le budget prévisionnel doit présenter une situation équilibrée entre les dépenses et les recettes.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
ACHATS		PARTICIPATIONS	
Achats matières et fournitures		Cotisations / adhésions	
Achat matériel		Licences	
Frais fédération		Participations aux activités	
MANIFESTATIONS/ÉVÈNEMENTS		MANIFESTATIONS/ÉVÈNEMENTS	
Manifestation 1 :		Manifestation 1 :	
Manifestation 2 :		Manifestation 2 :	
Manifestation 3 :		Manifestation 3 :	
Manifestation 4 :		Manifestation 4 :	
Manifestation 5 :		Manifestation 5 :	
Manifestation 6 :		Manifestation 6 :	
SERVICES EXTERIEURS		SUBVENTIONS	
Entretien / réparation		Etat	
Assurance		Conseil Régional	
Locations		Conseil Départemental	
Prestations de services		Intercom de la Vire au Noireau	
		Commune de Valdallière	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Autres :	
Déplacements / missions			
Téléphone / Internet / Affranchissement		AUTRES PRODUITS	
Services bancaires		Dons, mécénats	
Publicités, publication		Sponsoring / partenariats	
IMPOTS ET TAXES			
SACEM			
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires		TRÉSORERIE	
Charges sociales			
AFFILIATION ET FRAIS FÉDÉRAUX			
TOTAL DEPENSES PRÉVISIONNELLES		TOTAL RECETTES PRÉVISIONNELLES	

9) Demande de subvention 2027

L'association sollicite auprès de la commune de Valdallière une subvention d'un montant de :

€

Justification du montant demandé pour 2027

Présenter les besoins de l'association et les éléments permettant de justifier le montant sollicité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Utilisation de la subvention obtenue en 2026

Préciser les principales actions ou dépenses financées grâce à la subvention :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10) Attestations

Cette déclaration doit être complétée et signée par le représentant légal de l'association.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'association :

Nom de l'association :

(Cocher)

- ☐ Certifie que l'association est régulièrement déclarée¹ ;
- ☐ Déclare que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- ☐ Déclare souscrire au contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.
- ☐ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- ☐ Demande une subvention de € au titre de l'année **2027** ;
- ☐ Déclare que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire ou postal de l'association dont le RIB est annexé à la demande.

Fait à, le

Signature

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite pourra ne pas être étudié.

¹. Déclaration de changement de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations en préfecture ou sous-préfecture.

Les informations recueillies dans le présent dossier sont nécessaires à l'instruction, au suivi et à la gestion des demandes de subvention ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires de la commune. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont uniquement traitées par les services habilités de la commune. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez de droits sur vos données, notamment d'accès, de rectification et, selon les conditions prévues par les textes, de limitation, d'effacement ou de portabilité. Pour exercer vos droits ou obtenir toute information complémentaire, vous pouvez contacter la commune : direction@valdalliere.fr.